



Un droit loin des réalités

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

jeudi 2 mars 2017, par Ben

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France, comme aux États Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

LA CGT, AVEC LA FSU, SOLIDAIRES, L'UNEF ET LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES, APPELLENT À LA GRÈVE LE 8 MARS, NOTAMMENT À 15H40.

TOUTES LES INFOS POUR AGIR : 8MARS15H40.FR

15H40 POURQUOI ?

15H40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h - 12h30/13h30 - 17h). Les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes :

- parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel,
- parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement,
- parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière,
- parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires...

NOUS SOMMES TOUTES DES ISLANDAISES !

Le 25 octobre dernier, à 14h38, les Islandaises se sont mises en grève pour dénoncer les inégalités de salaires. La grève a débouché sur l'ouverture de négociations pour supprimer les écarts de salaires.

8 MARS
JOURNÉE DE LUTTE
POUR LES DROITS
DES FEMMES

EN 2017 NOUS VOULONS

- 1** La mise en place de réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent.
- 2** La revalorisation des métiers à prédominance féminine (aide-soignant, les salaires, améliorer les conditions de travail, reconnaître les qualifications et la formation).
- 3** Un plan de rattrapage des écarts de rémunération et de retraites entre les femmes et les hommes.
- 4** La fin des temps partielles forcés et de moins de 26h/semaine, l'égalité rémunération des heures supplémentaires.
- 5** La libération stricte du travail de nuit et du travail.
- 6** L'égalité du montant des retraites.
- 7** Un droit du travail protégeant des carrières, l'égalité des droits, ce qui passe par l'abrogation de la loi Travail.
- 8** La fin des discriminations face à la mise en place d'un registre des embauches et d'une action de groupe, permettant aux victimes de discriminations d'aller ensemble en justice.
- 9** Le passage en CDI et la titularisation de toutes les précaires, le passage des contrats partielles en temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent.
- 10** La réduction du temps de travail à 32h.
- 11** La protection de la maternité et le soutien de la paternité (allongement du congé maternité et du congé paternité, élargissement d'aménagement du poste de travail, allègement du temps de travail...).
- 12** La mise en place d'un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie.
- 13** Une loi-cadre contre les violences sexuelles et physiques au travail, et dans la vie, avec des mesures de prévention des violences, de protection et d'accompagnement des victimes et de sanction des auteurs.
- 14** Pour un accès libre et renforcé à la contraception et à l'IVG, sur tout le territoire.

Un appel de : CGT, Collectif 52, Collectif Georgette Sano, CNDF, Femmes Féministes Plurielles, Femmes Egalité, FSU, Les Émancipé-e-s, Les Guerrières, Marché Mondial de Femmes, Osez Le Féminisme, Prix 14 Surcra, Planning Familial, Union Syndicale Solidaires, UNEF, UNL ...

VOTEZ, CONTRIBUEZ : 8MARS15H40.FR